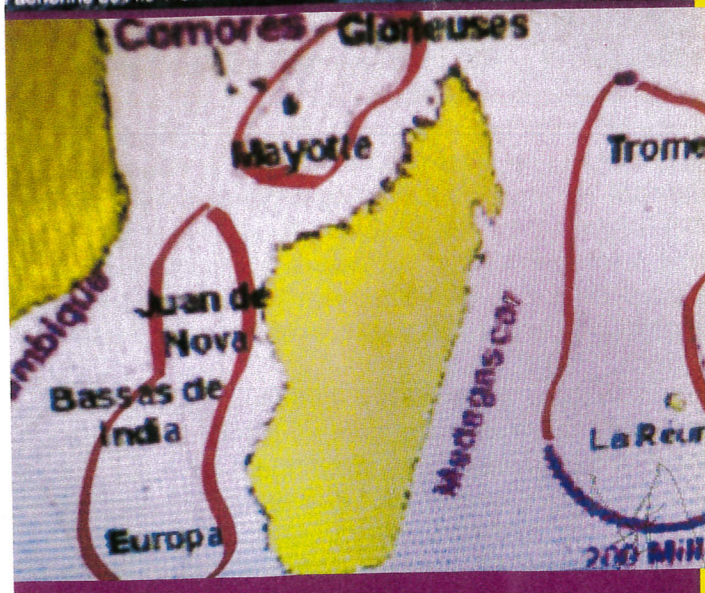


## TROMELIN



Vue aérienne de l'île Tromelin, le 16 avril 2013. RICHARD BOUHET / AFP



Nous avons eu le plaisir, ma femme et moi, de passer quelques heures sur ce banc de sable à l'occasion d'une escapade du Lions Club de Saint-Denis, dont je faisais alors partie.

Découverte en 1758, cette île fit partie du patrimoine français. Vaincue par les forces britanniques, les français durent laisser la place aux britanniques en 1810. Cependant, l'île Bourbon fut rétrocédée aux français. Cette situation fut régularisée par un traité franco-britannique en 1824. L'exemplaire, en français, remis à ces derniers, ne fait pas apparaître Tromelin sur la liste des îles conservées par les anglais. Notre pays a donc eu le droit de considérer ce territoire comme lui appartenant. Devenu département français en 1946, La Réunion y aménagea un poste d'observation météorologique pour bien rappeler sa possession.

Les schémas ci-contre font ressortir la multiplicité des Zones Economiques Exclusives, appartenant à la France, qui environnent La Réunion. Notre île est donc devenu le centre de cet ensemble. Des forces militaires y sont concentrées : une base aérienne à GILLOT, un régiment de parachutistes près de la piste de Pierre fonds, et surtout un stationnaire au Port de la Pointe des Galets. Ce petit navire de guerre possède à son bord un hélicoptère. L'opportunité de concentrer ces moyens à la Réunion, se justifie par deux raisons : la nécessité de représenter la FRANCE, donc l'EUROPE, dans cette région où se trouvent des îles sur lesquelles sa domination est discutée (notamment les « îles éparses » du Canal du Mozambique dont l'assise est riche en pétrole). Mais aussi une inquiétude : l'abondante diaspora chinoise dans la région élit ses représentants à l'Assemblée Nationale chinoise. De plus, de nombreuses sociétés chinoises commencent à acheter de plus en plus de propriétés agricoles à Madagascar.

Par ailleurs, la situation vient de se tendre avec la république mauricienne. Sur l'insistance de ses représentants, les sénateurs ont voté un projet de loi concernant la cogestion de l'île de TROMELIN par Maurice et la France. Cette proposition a causé une grosse émotion. Cet accord en effet pourrait servir d'exemple aux autres îles se trouvant dans la même situation (les îles éparses du Canal du Mozambique, par exemple). Devant ce tollé, la Chambre des Députés, dont le consentement est nécessaire pour transformer en Loi ce projet, a retiré cette affaire de son ordre du jour. Jusqu'aux prochaines élections législatives, cette question reste donc pendante.

Jurien VALENTIN.